PREMIÈRE ANNÉE. N° 21. 20 MARS 1879.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME — MORALE — LITURGIE — DROIT CANON
ÉCRITURE SAINTE — PATROLOGIE — HISTOIRE SACRÉE — PRÉDICATION

JOURNAL DE RENSEIGNEMENTS SUR LES OBJETS NÉCESSAIRES AU CULTE ET AUX PAROISSES

LIBRAIRIE — MUSIQUE RELIGIEUSE — ORGUES — HARMONIUMS
ORNEMENTS D'ÉGLISE — VASES SACRÉS — BIJOUTERIE RELIGIEUSE — ARCHITECTURE ET SCULPTURE
VITRAUX — PEINTURES — HABILLEMENTS — MÉDICAMENTS,
ET EN GÉNÉRAL TOUS RENSEIGNEMENTS UTILES ET PRATIQUES

Recueil paraissant tous les Jeudis

SOMMAIRE DU N° 21. — Prédication : *Dimanche de la Passion :* 1° Sujet tiré de l'Epitre, 2° Sujet tiré de l'Evangile, 3° Catéchèses. — Le Manrèze du Prêtre : II. — *Beati mundo corde.* — La fête de l'Annonciation : Origine, Considérations, Résolutions. — Redressements historiques : Combien les persécutions furent sanglantes (suite). — Consultations : Les Oraisons des jours semidoubles. — Décret de la Congrégation des Rites sur l'*Ave* de Saint-Joseph. — Si l'indulgence atttachée à certaines fêtes pour les personnes se confessant tous les huit jours peut être gagnée par d'autres ? — Quelles différentes raisons ont-elles déterminé N. S. à s'incarner ? — Propositions condamnées par le Saint-Siége ou autres à traiter au point de vue *historique, dogmatique* et *moral.* — S'il serait utile de rétablir l'usage du pain bénit. — Si un curé binant peut dire les deux messes conformes à l'office. — Quelle conduite tenir au for intérieur avec les adeptes des sociétés secrètes ? — Récréations du presbytère : De la culture des asperges.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
25, rue de Grenelle, à PARIS, librairie VICTOR PALMÉ, directeur de la Société générale de Librairie catholique

La Direction répond à toute demande de MM. les abonnés et publie les travaux envoyés, sauf les modifications qu'elle juge nécessaires.

PARIS, DÉPARTEMENTS ET COLONIES FRANÇAISES : UN AN : 8 francs. — ETRANGER : 10 francs. UN NUMÉRO : 15 centimes.

Livres nouveaux et actualités, en vente chez Vor PALMÉ, 25, rue de Grenelle.

LE BOUQUET DE LIN

par V. Vattier.

La « bibliothèque des bonnes lectures » de la *Société générale de Librairie catholique* s'enrichit chaque jour de quelque nouveau chef-d'œuvre, de quelque nouveau trésor. A ses *Contes à l'Eau de Rose, Histoires émouvantes, Fée du Logis, Neiges d'Antan*, etc., etc., vient de s'ajouter cette semaine, ce livre et ce titre charmants : Le Bouquet de Lin. Récits bien conduits, style attrayant, pensées nobles et élevées, sentiments dont une âme honnête et un cœur droit vivent et par lesquels seuls on est heureux, tel est le volume de M. V. Vattier. Il se compose des huit *nouvelles* suivantes : *Le Bouquet de Lin, L'Eventail d'Ivoire, L'Anneau de la Duchesse Anne, Le Rêve de Nataly, Le Souvenir de Jennie, Les Aventures d'un Chardonneret, Les Van-Eyck, Elisabeth Gros-Chien-Noir.*

1 vol. in-12, titre rouge et noir, prix. . . . . 3 fr.

LE DERNIER DES TREMOLIN

par E. Dumont.

C'est l'histoire d'une de ces nombreuses et grandes familles de France ruinées et la plupart détruites par la Révolution. On y voit le dernier rejeton de cette famille, Mlle de Trémolin, réduite à épouser le fils du vétérinaire de la contrée, Pierre Brissey, qui la laisse veuve presque aussitôt avec un enfant. Elevé en gentilhomme, en chrétien, virilement, cet enfant devenu jeune homme comparaît un jour en Cour d'assises, accusé d'assassinat sur la personne d'un parent pour hériter de ses biens : le crime avait été commis par un muet. Engagé dans l'état militaire, le jeune Brissey fait les guerres d'Afrique, de Crimée, d'Italie, et meurt, général, le 2 décembre 1870, sur le champ de bataille de Champigny, où l'on peut lire encore, au cimetière, cette simple inscription gravée sur sa tombe : Ici gît le dernier des Trémolin. — Beaucoup de vie, beaucoup de drame dans le récit, et d'éminentes qualités de style.

1 vol, in-12, titre rouge et oir, prix. . . . . . 3 fr.

SERMONNAIRES POUR LE CARÊME

LES ENSEIGNEMENTS DE N.-D. DE LOURDES et **leurs harmonies avec les besoins de notre époque, conférences sur les grandes vérités dogmatiques et morales du catholicisme, déduites des paroles de la très-sainte Vierge Marie Mère de Dieu** à Bernadette **Soubirous**, par M. l'abbé GINESTET, curé de Noailles. Ouvrage approuvé par plusieurs évêques.—2 vol. in-12 d'environ 400 pages. 6 fr.

LA DOCTRINE DU CHRÉTIEN, ou **Conférences nouvelles sur toute la doctrine chrétienne, par** M. l'abbé AUGUSTIN BOURDIN, curé du diocèse de Laval. Seconde édition. — 4 forts vol. in-8°. 20 fr.

I^er^ VOLUME. *Le Symbole des apôtres.*— Les actes du concile du Vatican. — 1 vol. de XIV-527 pages.

II^e^ VOLUME. *Fin du Symbole. — Le Décalogue et les Sacrements.* — 1 vol. de 501 pages.

III^e^ VOLUME. *Suite des Sacrements. — Prière. — Sujets divers.* — 1 vol. de 541 pages.

IV^e^ VOLUME. *Sujets de circonstance.* — Le Syllabus commenté. — 1 vol. de 671 pages.

COURS D'INSTRUCTIONS PAROISSIALES **sur toutes les parties de la doctrine chrétienne et sermons détachés**, par l'abbé VIREL, chanoine honoraire d'Arras, curé de la Couture. Nouvelle édition. — 2 vol. in-12, de XVII-501 et VIII-519-XLVIII pages très-compactes. 6 fr.

LE GUIDE DE CEUX QUI ANNONCENT LA PAROLE DE DIEU, contenant la doctrine de saint François de Sales, celle de la Société de Jésus, de Benoit XIV, et les conseils de saint Vincent de Paul sur la manière d'annoncer la parole de Dieu et sur l'importance des instructions familières et des catéchismes, par M. DE BAUDRY, ancien directeur au grand séminaire de Lyon. 2e édition, 1 vol. in-12, de XII-400 pages. 2 fr.

LE PRÉDICATEUR, ou examen, d'après l'Ecriture, les conciles et les saints Pères, de ce qu'il doit être et de ce qu'il doit dire, dédié à Mgr l'archevêque de Paris, 1 vol. in-12 de XV-404 pages. 2 fr.

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE, **Journal des Prédicateurs**, revue mensuelle, un an, pour la France, l'Algérie, la Belgique, l'Alsace-Lorraine. 12 fr.

Autres pays. 15 fr.

Un numéro. 1 fr. 25.

La collection forme 27 vol. in-8°, de 1851 à 1878 inclusivement. 200 fr.

I^re^ SÉRIE. 12 vol., de 1854 à 1862. 100 fr.

II^e^ SÉRIE. 12 vol., de 1863 à 1875. 100 fr.

III^e^ SÉRIE. 3 vol., de 1876 à 1878 inclusivement, le volume. 10 fr.

CONFÉRENCES AUX DAMES DU MONDE, par Mgr LANDRIOT. 10 vol. in-12. 30 fr.

CONFÉRENCES AUX DAMES DE LYON, par Mgr MERMILLOD, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève. 2 vol. in-12. 5 fr.

LA PATERNITÉ CHRÉTIENNE, conférences prêchées à la réunion des pères de famille du Jésus-de-Paris, par le R. P. A. MATIGNON, de la Compagnie de Jésus.

I^re^ SÉRIE. Années 1868-1869. 2e édition. — 1 fort vol. in-12, de 424 pages. 3 fr.

II^e^ SÉRIE. — 1 vol. in-12, de 362 pages. 3 fr.

III^e^ SÉRIE. *Les épreuves et les joies de la famille.* — 1 vol. in-12, de 396 pages. 3 fr.

VITA JESU-CHRISTI. Domini ac Salvatoris nostri, ex Evangelio et approbatis ab Ecclesia catholica doctoribus sedule collecta per LUDOLPHUM DE SAXONIA, candidissimi carthusianorum ordinis servantissimum. Editio novissima, curante L. M. Rigollot, sacerdote. 2 parties en 4 beaux vol. in-8° de 376, 357, 383 et 411 pages à 2 col., caractères neufs. 24 fr.

LE PARFAIT MANUEL DE SAINT JOSEPH à l'*usage* de ses dévots serviteurs, par le chanoine P. BONACCIA, professeur de théologie, supérieur des missionnaires de la Sainte Famille de l'archidiocèse de Spolète, traduit de l'italien par le sous-directeur de l'Union dans la Sainte Famille. 1 *très-fort* volume in-18 de 620 pages. Prix : 3 fr.

Nous avons dit que ce livre était très-bien nommé le *parfait* manuel de Saint-Joseph. Comme preuve, nous en résumons la table des matières

I. *Vie de Saint Joseph,* XXXI lectures pour un mois de mars.
II. *L'année avec Saint Joseph,* ou chaque mois passé à l'honorer.
III. Les *sept dimanches* de Saint Joseph. — Les *sept merdredis.* — Le *mercredi de chaque semaine.*—Aspirations pour *chaque jour* de la semaine. —*Toute la journée* avec Saint Joseph.
IV. *Visites* à Saint Joseph. — *Prières* à Saint Joseph. — *Guirlande de louanges* à Saint Joseph.
V. Couronne de priviléges accordés à Saint Joseph. — Couronne de dévotions et pratiques pieuses. — Archiconfréries en l'honneur de Saint Joseph, etc.

LES GLOIRES DE SAINT JOSEPH dans l'Eglise triomphante et dans l'Eglise militante, par M. l'abbé PERIGAUD, curé de Nocq-Chambérat, directeur de l'*Œuvre de Saint-Joseph de la Délivrance,* avec l'approbation de Mgr. l'évêque de Moulins. Nouvelle édition. — 1 vol. in-12, de VIII-344 pages, orné d'une gravure de saint Joseph (*Se vend au profit de l'Œuvre*). . . . . 2 »

Pour faire comprendre la valeur *historique, dogmatique et philosophique* de ce livre, en même temps que son *utilité pratique*, nous résumons aussi le plan exécuté par l'auteur :

I. *Saint-Joseph dans l'Eglise triomphante :* Spectacle de cette Eglise, place que le saint Patriarche y occupe.
II. *Eminence de sa dignité :* Saint-Joseph vis-à-vis de la Très-Sainte Trinité, de l'Enfant-Dieu, de Marie.
III. *Excellence des vertus de Saint-Joseph :* Simplicité de sa foi. — Ardeur de sa charité. — Raisons spéciales de cette excellence.
IV. *Culte de Saint Joseph dans l'Eglise militante :* Retard éprouvé par ce culte. — Raison *générale*, raisons *spéciales* de son expansion tardive. — Son opportunité à notre époque.
V. Epilogue et Table distribuant le volume en 31 lectures.

PRÉDICATION

—

DIMANCHE DE LA PASSION

Sujet tiré de l'Épître.

Christus autem assistens Pontifex futurorum bonorum.
(Heb., IV, 11-15.)

L'Épître de ce jour rappelle un des titres les plus glorieux de Jésus-Christ: il est le grand sacrificateur de son peuple, le Pontife de la nouvelle alliance. Une des premières fonctions du pontife est de s'approcher de Dieu au nom du peuple : *Omnis pontifex pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum.* (Heb. V-1.) — Comment Jésus-Christ s'approche-t-il de son Père ? Les évangélistes remarquent qu'au moment où Jésus-Christ expire, le voile, qui était entre le lieu saint et le lieu très-saint, fut déchiré entièrement. Jésus-Christ était mort; il n'y a plus de voile, désormais le Saint des Saints sera découvert. Le pontife ancien, après avoir immolé la victime sur l'autel du premier tabernacle, portait son sang devant la face de Dieu afin de l'apaiser sur son peuple: Jésus immolé s'approche du trône du Père, lui montre ses blessures, son sang versé pour la rémission de nos péchés, pour notre salut. Nous avions un immense besoin d'un pareil pontife ; s'il est à la droite de son Père, ce n'est pas pour lui-même qu'il va prier; aussi, dit l'apôtre, Jésus notre avant-coureur est entré pour nous. C'était nous, et uniquement nous, qui avions besoin de son sang pour entrer au ciel: *Sine sanguinis effusione non fit remissio.* (Heb. IX-22.)

Jésus avait deux droits pour entrer dans le ciel : le droit naturel et le droit acquis. Le premier, il le garde pour lui, le second il nous le transfère; avec lui et par lui nous pouvons entrer.

Saint Paul ajoute : Que tout pontife doit être tiré d'entre les hommes, et qu'il est établi pour les hommes en ce qui doit être traité avec Dieu. (Heb. V-1.) D'où il résulte qu'il est l'ambassadeur du peuple vers Dieu. Donc, puisque Notre-Seigneur Jésus est notre pontife, il est notre ambassadeur. Il négocie nos affaires auprès de Dieu, il nous concilie sa bienveillance, il maintient l'alliance qu'il lui a plu de faire avec nous. Il est notre médiateur, prie pour nous, et nous prions nous-mêmes les uns pour les autres. Il est établi entre Dieu et nous, il est médiateur général : nul n'est agréé s'il n'est présenté de sa main. De toutes les parties de la terre les vœux viennent à Dieu par Jésus. *Advocatum habemus apud patrem.* (Joan. II-1.) Si l'ambassadeur négocie, si le sacrificateur intercède, l'avocat presse, sollicite et persuade : Jésus-Christ ne prie pas seulement qu'on nous fasse miséricorde, mais il prouve qu'il faut qu'on nous fasse miséricorde ; il montre son sang, le Père s'attendrit sur lui, et pour l'amour de lui regarde le genre humain en pitié. C'est pour cela que le trône redoutable de Dieu devient un trône de grâces : *Accedamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ.* (Heb. IV-16.) Puisque l'agneau est devant le trône, vivons en repos, sa présence arrête le cours de la vengeance divine et change une fureur implacable en une éternelle miséricorde.

C'est de ce trône que les bénédictions descendent sur nous. Jésus-Christ n'est pas seulement près de Dieu pour lui porter nos vœux, il y est pour épancher sur nous les trésors célestes. Il a toujours les mains pleines des offrandes que la terre envoie dans le ciel, et des dons que le ciel verse sur la terre : donc entendons de quel lieu nous viennent les grâces. Si ce monde visible ne produit que des maux, détachons-nous-en; si la source du bien est au ciel, ne souhaitons que le ciel où Jésus, notre avant-coureur, est entré pour nous. Il monte au ciel devant ses apôtres et ses disciples pour nous apprendre à le suivre. *Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos et super eos volitans* (Deut. XXXII).

Passages de l'Ecriture Sainte.—Vado parare vobis locum (Luc. 24).

Ascendo ad patrem meum et patrem vestrum (Luc. XVII).

Habemus Pontificem magnum Jesum qui penetravit cœlos (Heb. IV-14).

Præcursor pro nobis introivit Jesus (id.).

Introivit Jesus in ipsum cœlum ut appareat vultui Dei pro nobis (Heb. IX-21).

Passages des Saints Pères. — Pretium nostrum dedit cum penderet in ligno, collegit quos emit, cum sederet in cœlo (S. Aug.).

Salvator noster ascendit in cœlum : non ergo turbemur in terra, ibi sit mens et hic erit requies (S. Aug.).

Hoc sperate membra quod videtis in capite (S. Aug.).

Oportet ut illuc sequamur corde, ubi Christum credimus corpore ascendisse (S. Greg.)

Propter hoc Christus ascendit in cœlum ut sublevaret cor hominis ad suam dilectionem (S. Bern.).

Sujet tiré de l'Evangile.

Quis ex vobis arguet me de peccato?
(Joan., VIII, 46-59.)

Le Sauveur, s'adressant aux Juifs aveuglés par la haine et d'injustes préjugés, appelle son innocence en témoignage de la vérité qu'il annonce : Qui d'entre vous, leur dit-il, me convaincra de péché ? Ce défi porté à la malignité de ses ennemis ne devait-il pas leur ouvrir les yeux et leur laisser apercevoir, dans celui qu'ils entouraient de pièges, le législateur annoncé ? C'est ce qu'il se proposait en ajoutant : Si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ?

Observons d'abord l'invariable égalité de cette grande âme. Aucune passion ne l'agite. Un seul objet l'occupe : c'est celui pour lequel son Père l'a envoyé. Toutes ses démarches y tendent, toutes ses actions l'ont pour but. Il enseigne que ce qui passe n'est rien, que ce qui dure éternellement est tout, que la terre n'est que le

chemin du ciel, et que dès lors tous les actes de la vie présente doivent se rapporter à la vie future.

Il nous instruit de ces vérités par ses exemples. Il fait tout ce qu'il ordonne. Il prêche le mépris des richesses, il vit dans la pauvreté. Il pratique l'humilité, la douceur, la prière, l'amour des ennemis en pardonnant à ses bourreaux. Imitons ce divin modèle, et craignons de mériter le reproche que Jésus-Christ fait aux Juifs : *Si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas !* Il y a d'abord les incrédules qui traitent la religion, d'erreur ; la foi, de crédulité ; les miacles, de fables ; les mystères, d'absurdité. Il y a ensuite des hommes plus inconséquents encore, qui prétendent se tenir entre la foi et l'incrédulité. Ils sentent l'obligation de croire, mais ils voient en même temps les sacrifices que la foi leur impose. Combien qui repoussent la doctrine de Jésus-Christ ! Combien qui persécutent la vérité ! On ne se contente pas toujours de la persécuter en sa conscience, on la combat souvent dans les autres. De là ce prosélytisme du mal, cet apostolat de l'erreur qui se déploie autour de nous. Ce n'est pas à la discussion qu'ont recours les ennemis de la doctrine chrétienne, c'est à la raillerie, à l'insulte. Ne croyez pas cependant que la moquerie soit la dernière expression de la haine des incrédules. Quand on le peut impunément, on emploie la force brutale pour décider une apostasie. L'atelier, le salon, l'usine, le comptoir, la manufacture retentissent de discours anti-chrétiens et de paroles lascives. Comme l'Eglise catholique est ici-bas le plus fort rempart de la vérité, c'est contre elle que les incrédules dirigent leurs attaques désespérées. Logiquement, il ne peut y avoir ici-bas que deux armées qui se disputent la possession des esprits : d'un côte l'Eglise catholique, de l'autre des sectes rationalistes. Mais qu'arrive-t-il ? A force de haïr la vérité enseignée par l'Eglise, on en vient jusqu'à combattre la vérité partout où elle se trouve. De là ces effrayants systèmes qui ont nié les vérités les plus essentielles de l'ordre intellectuel, de l'ordre moral, de l'ordre social. On a produit le septicisme dans les esprits, le fatalisme pratique dans les cœurs, l'anarchie dans les sociétés.

Jésus-Christ nous donne une règle pour connaître si nous sommes ou si nous ne sommes pas de Dieu. *Celui qui est de Dieu*, dit-il, *écoute les paroles de Dieu. Ce qui fait que vous ne les écoutez pas, c'est que vous n'êtes pas de Dieu.* Jésus-Christ défie les Juifs de nommer un péché dont il fut coupable. Ils n'acceptent point le défi, ils lui répondent par des déclamations vagues et des injures absurdes. En marchant sur ses traces, nous seront traités comme lui. Mais de ces humiliations, l'homme instruit par Jésus-Chrit sait tirer sa gloire et son bonheur : sa gloire, du motif qui les lui attire ; son bonheur, de la récompense qu'elles lui assurent.

La réponse de Jésus aux Juifs, modèle de conduite quand nous sommes attaqués par la calomnie : Il ne réfute pas l'imputation d'être samaritain, parce qu'elle est absurde ; il répond à celle d'être possédé du démon, parce qu'elle pourrait nuire à son ministère. A son exemple, distinguons les inculpations qui, invraisemblables, sont sans effet, et celles qui peuvent produire quelque sensation ; et dans celles-ci, distinguons ce qui ne porte que sur notre personne et ce qui intéresse nos fonctions. Les premières ne méritent que notre mépris, les autres nous imposent le devoir de défendre notre honneur ; mais cette défense permise par la religion est réglée par elle. Elle n'est plus une défense quand elle devient une attaque. Jésus nous donne ici l'exemple : violemment attaqué, il se borne à nier ce que la calomnie lui impute, pas de récriminations, pas de reproches. Une autre règle pour notre justification posée par Jésus-Christ : c'est de n'y pas chercher notre gloire. Notre motif doit être la gloire de Dieu, l'édification du prochain.

Sans être aigri par la contradiction, ni révolté par l'injustice et par la violence, Jésus continue de dire aux Juifs la vérité. Il trouve le secret de concilier avec le témoignage glorieux qu'il se doit, l'humilité dont il est le modèle.

Passages de l'Ecriture Sainte. — Erit in signum cui contradicetur (Luc IV).

Si affligeret homo Deum, quia vos configitis me ? et me configitis, gens tota (Mal. 3).

Rursum crucifigentes in semetipsis Filium Dei, et ostentui habentes (Heb. VI).

Passages des Saints Pères.— Pudeat sectari gloriam membra, quibus caput suum tam inglorium exhibetur. Pudeat sub spinato capite membrum fieri delicatum. (S. Bern.).

Horret Christus magis asperitatem morum linguæ stimulos, quam aculeos spinarum (Gilb.).

Christus vulnera sui corporis servavit, ut in die judicii profiterent ad testimonium passionis contra judæos et omnes qui denegant filium Dei crucifixum (S. Chry.).

OUVRAGES DE PREMIER ORDRE SUR LA PRÉDICATION ET QUE NOUS RECOMMANDONS.—*Cours d'instructions paroissiales* sur toutes les parties de la doctrine chrétienne et sermons détachés par l'abbé Virel, chanoine honoraire de la cathédrale d'Arras, curé de la Couture; nouvelle édit. 2 vol. in-12, de xvii-501 et viii-519 pages très-compactes. Prix : 6 fr. — *La doctrine du Chrétien*, ou Conférence nouvelles sur toute la doctrine chrétienne, par M. l'abbé Augustin Bourdin, curé du diocèse de Laval. Seconde édition. 4 forts volumes in-8. 20 fr. — *Les Enseignements de Notre-Dame de Lourdes* et leurs harmonies avec les besoins de notre époque, conférences sur les grandes vérités dogmatiques et morales du catholicisme, déduites des paroles de la très-sainte Vierge Marie Mère de Dieu, à Bernadette Soubirous, par M. l'abbé GINESTET, curé de Noailles. 2 vol. in-12 d'environ 400 pages. 6 fr. — *L'Enseignement catholique*, journal mensuel des Prédicateurs. 27 vol. in-8 compactes. Prix : 200 fr.

CATÉCHÈSES [1]

XVIII — DIMANCHE DE LA PASSION

Quis ex vobis arguet me de peccato ? (Joan. VIII, 46.)

« C'est avec raison que l'Evangile de ce

1. Voir l'*Ami du Clergé*, nos 4-20.

jour nous rappelle l'innocence de Jésus-Christ. Il nous fait ainsi mieux comprendre que sa Passion, dont l'Eglise commence aujourd'hui à représenter les scènes, a pour cause, non ses propres péchés, mais les nôtres. » (C. C. Trid.)

Nous allons donc en cette Homélie montrer comment Jésus-Christ a prouvé son innocence et sa sainteté, quelles ont été les causes de sa Passion et quelle crime ont commis les Juifs en le crucifiant.

I. *Comment Jésus-Christ a-t-il prouvé son innocence et sa sainteté?* — Il les a prouvées non-seulement en réalisant dans sa personne les prophéties messianiques et en faisant de nombreux miracles; mais encore en donnant, dans sa doctrine, sa morale et sa vie, la règle et le modèle de toutes les vertus. Dans une autre Homélie, il sera question de ses prophéties et de ses miracles. Qu'il nous suffise de montrer en celle-ci la sainteté de sa doctrine, de sa morale et de sa vie. Et d'abord rien n'est plus admirable que sa doctrine. Il prêche au peuple juif les vérités les plus sublimes. Et pour les graver plus facilement dans son esprit, il les présente sous forme d'images et de paraboles. Avec quelle condescendance il tempère la hauteur de sa doctrine! C'est tout à la fois du lait pour les enfants et du pain pour les forts. Bien qu'il soit rempli des secrets de Dieu, il n'en paraît pas étonné et en parle naturellement. Il ne cherche point à orner ses discours par les fleurs d'une éloquence mondaine. Ce n'est pas un orateur qui discute et qui recourt aux subtilités du raisonnement; mais c'est un homme qui parle comme jamais homme n'a parlé, qui révèle des choses que personne n'a jamais révélées et qui les dit comme personne ne les dira jamais. Aussi tous ceux qui l'entendent sont dans le ravissement et s'écrient : « Celui-ci enseigne comme « ayant autorité, et non à la manière des Scri- « bes et des Pharisiens. » (Matth. VII, 29). Quelle élévation dans ses Mystères! Bien qu'ils soient incompréhensibles et que notre faible raison ne puisse en scruter l'immense profondeur, néanmoins il s'en échappe une lumière toute céleste qui, en nous découvrant la source du mal et le principe du bien, nous détache de la terre et nous élève jusqu'à Dieu. Sa morale n'est pas moins admirable que sa doctrine. Quoi de plus pur que ses préceptes! Et quoi de plus sublime que ses conseils! Il explique les lois naturelles; il perfectionne les lois divines; et parmi les lois humaines, il confirme celles qui sont conformes à la justice et à la vertu, et il anéantit celles qui consacrent le vice et l'iniquité. L'observation des conseils, qu'il nous donne, peut nous conduire à la plus haute perfection. En effet, quelle sainteté ne pourrions-nous pas acquérir, si nous savions pratiquer la pauvreté évangélique, renoncer à notre propre volonté, mortifier nos sens, rechercher les humiliations et les souffrances avec autant de soin et d'ardeur que le monde en met à poursuivre les honneurs et les plaisirs! A la pureté de sa morale, Jésus-Christ ajoute la sainteté de sa vie et l'héroïsme de ses vertus. Il ne commande rien qu'il n'ait pratiqué le premier. Quel amour pour Dieu! Quel zèle pour la gloire de son Père! Et quelle ardeur pour la sanctification des hommes! Rien n'égale son désintéressement et sa modestie. Le peuple, qui a vu ses prodiges, veut le proclamer roi; mais il s'enfuit dans la solitude. Avec quelle douceur et quelle bonté n'accueille-t-il pas les malades et les pauvres! Il les console, il les soulage, il les guérit. S'il daigne entrer dans la maison des pécheurs, s'asseoir à leur table et converser familièrement avec eux, c'est pour les instruire et pour les convertir par l'onction de sa grâce. « Tout se soutient dans sa personne, » dit Bossuet, « sa doctrine, ses miracles. La même vérité y reluit partout : tout concourt à y faire voir le Maître du genre humain et le modèle de la perfection. Lui seul, vivant au milieu des hommes, a pu dire sans crainte d'être démenti : « Qui de vous me re- « prendra de péché? »

II. *Quelles ont été les causes de la Passion de Jésus-Christ?* — La Passion de Jésus-Christ eut pour cause non-seulement la faute héréditaire de nos premiers parents, mais aussi les péchés commis par les hommes, depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour, et qu'ils commettront encore jusqu'à la fin des temps. En effet, le but que se proposa notre divin Sauveur en la Passion était d'effacer toutes les iniquités de tous les siècles et de satisfaire surabondamment, pour toutes ces iniquités, à la justice de son Père. Ce qui montre l'excellence de son sacrifice, c'est que les pécheurs, pour la rédemption desquels il est mort, ont été les instruments de ses douleurs, comme le fait voir le récit de la Passion qui nous le montre poursuivi par l'envie des Scribes et des Pharisiens, trahi par l'avarice de Judas, accusé par la calomnie des faux témoins, condamné par la lâcheté de Pilate, abandonné par l'ingratitude des Juifs et torturé sur la Croix par la cruauté des bourreaux. Et tous ceux qui se livrent à leurs passions « cruci- « fient de nouveau, autant qu'il est en eux, le « Fils de Dieu par leurs péchés et le couvrent de « confusion. » (Hebr. VI, 6.) Et en cela ils sont plus criminels que les Juifs; car, suivant l'Apôtre, les Juifs « n'auraient jamais crucifié « le Roi de gloire, s'ils l'eussent connu. » (I Cor. II, 8.) Aussi, nous qui aimons Jésus-Christ et désirons l'aimer de tout notre cœur, devons-nous avoir la plus grande horreur du péché.

III. *Quel crime ont commis les Juifs en crucifiant Jésus-Christ?* — C'est un déicide, puisqu'en le commettant ils ont mis à mort le Verbe éternel, le Fils de Dieu fait homme et Dieu comme son Père. Pour mieux concevoir l'horreur de leur crime, il faut considérer leur victime. Quelle est donc cette victime de leur fureur? C'est Celui dont il nous est impossible de comprendre la grandeur et la dignité. C'est le Verbe qui était en Dieu dès le commencement (Joan. I, 1), qui a été établi de Dieu héritier de toutes choses, par qui les siècles ont été faits, qui est la splendeur de la gloire et de la substance du Père, qui soutient tout par la parole de sa puissance (Hebr. I, 2, 3.), qui nous a purifiés

de nos péchés et qui, en conséquence, est assis à la droite de la Majesté suprême au plus haut des cieux. C'est Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, qui a souffert pour nous : le Créateur pour ses créatures, le Maître pour ses esclaves. C'est enfin Celui qui a formé les anges, les hommes, le ciel, la terre, les éléments, « en qui, « par qui et de qui toutes choses subsistent. » (Rom. XI, 36.) Il ne faut donc pas s'étonner qu'au moment où il expira, on ait vu la terre trembler, les rochers se fendre, le soleil s'obscucir et les ténèbres couvrir toute la surface de la terre. (Matth. XVII. — Luc. XXIII, 44, 51). Toute la création ne devait-elle pas être ébranlée par la mort de son divin Auteur?

L'abbé REGNAUD.

ŒUVRES DE M. L'ABBÉ REGNAUD. — *La somme du Catéchiste,* Cours de religion et d'Histoire Sacrée à l'usage des Universités catholiques et des Séminaires, Collèges, Institutions et Catéchismes de Persévérance, 4 volumes in-12 d'environ 1,000 pages. Prix : 16 fr.

Le Catéchiste ou *Abrégé de la somme du Catéchiste,* à l'usage des Catéchismes de Première Communion, 4 volumes à 1 fr. chacun.

LE MANRÈZE DU PRÊTRE

—

II. — BEATI MUNDO CORDE.

Enfin, quoi de plus antipatique en nous que le règne des sens et celui de la charité ? Comptez leurs incompatibilités si vous le pouvez : l'essence de la charité, c'est l'amour de Dieu, celle de l'incontinence, c'est l'amour du moi concentré dans la sphère méprisable de l'animalité. La mesure de la charité, c'est l'amour de Dieu par-dessus toutes choses, celle de l'incontinence, c'est l'amour des choses les plus abjectes par-dessus le Seigneur. *Cui assimilastis me* (1) ? nous dit le Dieu de notre ordination ; et la réponse à cette question est si effrayante qu'elle ne peut être articulée : *Nec nominetur* (2).

Vous vous scandalisez du paganisme de Julien, plaçant la statue de Vénus sur le tombeau de Jésus, et celle d'Adonis à Bethléem ; vous êtes révolté du philosophisme de 93 élevant une chair immonde sur nos autels. Eh bien ! cette profanation je l'ai vue toutes les fois que des idoles de boue ont pris possession de ce cœur du prêtre, basilique vivante, autel palpitant de mon Dieu : *Templum Dei sanctum quod estis vos* (3). Aussi, quand cet épicurien du sacerdoce tombe de lassitude au pied d'une croix et dit : Mon Dieu ! je vous aime ! sa prière est un mensonge, car naguère il engageait sa vie à d'autres divinités ; et les anges du sanctuaire lui répondaient, avec saint Chrysostome : *Væ tibi, sacerdos impie, qui eodem ore oscularis filiam Veneris, quo paulo ante sumpsisti filium Virginis* (4). Honte et désolation inexprimables ! car ce ne sont pas seulement, en lui, les lèvres empourprées du sang de l'Agneau et encore frémissantes des baisers du Seigneur qui sont profanées, mais ces genoux du prêtre qui se plient pour exprimer les douleurs de l'Eglise, ces genoux qui font violence au ciel et qui rendent l'espérance à la terre en pliant, quel scandale quand ils se courbent devant un peu de fange colorée en signe de donation !

L'esclave des sens n'est pas au bout de ses oppositions avec la charité ; il dit : Mon Dieu ! je vous aime par-dessus toutes choses ! Et Dieu est pour lui moins que les satisfactions les plus grossières et les attaches les moins avouables. Il ajoute : J'aime mon prochain comme moi-même ! Et il y a un prochain qu'il aime bien plus que lui-même, puisqu'il brave l'enfer pour lui complaire ; et il y en a un autre qu'il aime bien moins, puisqu'il le scandalise plutôt que de s'imposer des freins : en attendant qu'après avoir aimé contre l'ordre, ce prêtre finisse par ne plus aimer personne, et que, semblable aux blasés, aux corrompus du monde, il s'accoutume à mettre la main en jouant sur son cœur pour attester des sentiments imposteurs.

Enfin, achevons ce tableau des antagonismes entre la charité et l'incontinence. La charité est une collection de toutes les vertus dans l'âme ; l'incontinence est souvent un déchaînement de tous les vices. Entrez dans le sanctuaire et voyez les abominations que ces hommes y commettent : *Ingredere, et vide abominationes quas isti faciunt* (1). Rien de plus épouvantable que la fécondité de ce péché envisagé comme source de beaucoup d'autres ! C'est lui qui porte les prêtres à profaner leur messe, à délaisser le bréviaire, à polluer les sacristies, à convertir jusqu'à la parole divine et aux ornements sacerdotaux en instruments de séduction. Plus on fouille derrière une telle muraille, plus on y découvre d'abominations : *Fode parietem et adhuc videbis abominationes majores* (2). Aussi, je ne suis pas étonné si saint Cyprien, mesurant d'un œil consterné cette misère et cette malice exceptionnelles, s'écrie : *Impudicitia mater impœnitentiæ* (3).

Nous voilà au terme de notre course, retournez-vous vers le point de départ, et comptez les destructions que nous avons laissées derrière nous : l'honneur de notre parole, la gloire de notre pontificat, l'existence de notre judicature, les palmes de notre héroïsme, les fécondités de notre mission, enfin les bonheurs et les dignités de notre foi, de notre espérance, de notre charité, cette structure admirable qui constitue en nous la vie sacerdotale et la vie chrétienne, tout cela s'est écroulé sous les coups de la passion sensuelle ! Donc, je n'étais pas un Jérémie menteur en prédisant des ruines, elle est tombée cette Babylone splendide, elle est tombée ! *Cecidit Babylon, cecidit* (4) !

Je me trompe, mes vénérés confrères, ce n'est point Babylone qui est tombée, c'est Jérusalem, c'est-à-dire la cité des adorations et du sacrifice. Elle se relèvera ! Sans doute, sur toutes nos innocences profanées, comme sur toutes les rui-

1. Is. XL, 25.
2. Ephes. V, 3.
3. 1 Cor. III, 17.
4. S. Chrys.

1. Ezech. VIII, 9.
2. Ezech. VIII, 8.
3. S. Cypr.
4. Is. XXI, 9.

nes, plane une immense désolation. Notre abîme étant profond, doit être triste à habiter et difficile à remonter. Courage ! néanmoins, les pierres du sanctuaire sont précieuses aux yeux de Dieu ; que ne fera-t-il point pour les laver, lui qui a tant fait pour les façonner !

Certainement, il n'y a pas, dans l'auditoire, un seul prêtre à qui mon discours soit entièrement applicable ; mais il suffit qu'il le soit, partiellement, à quelques-uns pour le justifier. En présence de ce tableau complet de nos dégradations par l'incontinence, que chacun fasse donc justice de soi-même, et profite de ce qui lui est utile, sans se préoccuper du reste. Voici les principaux devoirs qu'une telle méditation nous impose sous forme de conclusion :

Préservons-nous de l'illusion de la témérité, qui se permet toute sorte de sensualités, pourvu qu'elle évite le sensualisme. Préservons-nous aussi de l'illusion du pharisaïsme, qui manque sans scrupule à toutes les vertus ecclésiastiques, pourvu qu'il ne viole pas ostensiblement celle-ci, comme si la chasteté pouvait lui donner dispense de l'humilité, de la charité, du bon esprit, du désintéressement et de l'obéissance. Préservons-nous de l'illusion de la présomption, qui se trouble outre mesure des désordres purement organiques, et qui aspire à des immunités plus hautes que celles de saint Paul descendant du troisième ciel, lequel se déclarait souffleté par l'ange de Satan. Enfin, préservons-nous de l'illusion du découragement, qui désespère de jamais reconquérir sa propre estime.

Ah ! mes vénérés confrères, à Dieu ne plaise que je vienne ici bercer votre faiblesse par les paradoxes de la confiance présomptueuse, et placer la seconde innocence avant la première ! Mais réfléchissez que, s'il suffit d'un instant pour devenir grand pécheur, un bon acte de contrition suffit pour vous restituer le respect des anges. Méditez souvent cette fortifiante parole de sainte Thérèse : « Il n'y a personne qui, après avoir commencé la journée en misérable, ne puisse la finir en saint. » Contemplez surtout, entre Magdeleine et David, ce sublime Augustin, qui prononça son *Ecce nunc cœpi* à trente-trois ans, et qui, après avoir étonné Rome et Milan par ses désordres, régna sur une belle Eglise d'Afrique, si bien que le feu allumé jadis dans son sang s'était changé en glorieuse auréole autour de sa tête, faisant de son nom l'idéal du génie chrétien, en même temps que, de sa mémoire, la prédication et l'espérance de tous les vrais pénitents. O prêtres coupables ! saintes ruines ! tabernacles violés ! vous pouvez donc être chers au cœur de Notre-Seigneur, si vous égalez à vos fautes votre humilité. Mesurez, par votre misère même, la miséricorde qui vous attend ; si vous êtes un ange tombé, confiance ! vous êtes de ceux qui peuvent remonter au ciel ! Pour vous y aider, voici les deux bras protecteurs qui vous sont offerts : saisissez-les, ils ne vous laisseront pas retomber : *Jesu, puritas virginum, miserere nobis. Virgo, sine labe concepta ; Mater castitatis, ora pro nobis !*

R. P. CAUSSETTE.

ŒUVRES DU T.-R. P. CAUSSETTE. — *Le Bon Sens de la Foi*, exposé en réponse aux objections scientifiques et philosophiques du jour. Deux fort beaux volumes in-8. — 3e édition. Prix, 12 fr. — Ire Partie : L'affirmation chrétienne, 1 volume in-8 de XXXVI-612 pages. IIe partie : La Négation anti-chrétienne, 1 volume grand in-8 de XVII-722 pages ; in-12, XI-653 pages.

Mélanges oratoires, 2 beaux volumes in-8. — Prix, 12 fr.

Ananie ou Guide de l'homme dans son retour à Dieu. 2 volumes in-12, de 380 et 484 pages, Prix. 6 fr.

LA FÊTE DE L'ANNONCIATION

—

I. — ORIGINE DE CETTE FÊTE.

On trouve cette fête établie déjà dans les premiers siècles de l'Eglise, d'où il est permis de supposer que les Apôtres eux-mêmes l'ont célébrée, et que leur dévotion était partagée par les premiers fidèles.

Benoît XIV pense que Marie aimait à solenniser le jour où, dans sa pauvre demeure de Nazareth, s'était accompli en elle le grand mystère de l'Incarnation. Les apôtres, les disciples se conformèrent, nous ne pouvons en douter, à cette sainte pratique de la Mère de Jésus, et ils durent avec joie, s'unir à elle, pour remercier Dieu de ses ineffables miséricordes

Saint Grégoire le thaumaturge, qui était évêque de Néocésarée, vers l'an 240, est le premier qui ait parlé de la Fête de l'Annonciation. Dans une homélie adressée à son peuple, il disait : « C'est aujourd'hui, M., F., que Gabriel, l'archange qui est sans cesse en présence de Dieu, est descendu auprès de la Vierge très-chaste, et lui a adressé ces paroles : Je vous salue, pleine de grâce. »

Saint Augustin, qui mourut en 430, a laissé deux sermons sur l'Annonciation, et le Pape Gélase Ier, dans son *Sacramentaire*, nous apprend que cette fête était célébrée à Rome avant l'an 469. S. Roclus qui mourut en 446, et S. Jean Chrysostome, en 407 ont, dans leurs ouvrages, des discours sur ce même mystère.

Voici ce qu'on lit dans un ancien martyrologe, attribué par le vénérable Béde, à Cassiodore, qui fut secrétaire d'Etat de Théodoric, roi des Goths, et par d'autres à St Jérôme : « Annonciation de la Ste-Vierge, lorsqu'elle fut saluée par l'ange à Nazareth, ville de Judée. »

Au VIIe siècle, elle était généralement répandue tant en Orient qu'en Occident et on la célébrait surtout avec une grande pompe. Le VIe concile œcuménique, tenu à Constantinople, fait mention de cette fête, et l'appelle le *saint jour* de l'Annonciation. Près d'un demi-siècle auparavant, le Xe concile de Tolède l'avait déjà nommée « la *fête par excellence* de la Mère de Dieu. »

La Fête de l'Annonciation de Marie n'est point séparée de celle de l'Incarnation du Verbe : ces deux souvenirs, en effet, sont liés intimement l'un à l'autre, et ces deux mystères s'accomplirent en même temps.

C'est le premier des deux, celui de l'Annonciation de la Vierge, que les fidèles vénèrent, de nos jours, d'une manière plus spéciale, et sur lequel ils portent davantage leur attention

et leur piété. Mais il est probable, qu'au commencement il n'en était point ainsi, et que les premiers chrétiens célébraient d'abord, et en premier lieu, le mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu.

Si, dès l'origine du Christianisme, il y a dans toute l'église un accord unanime à solenniser la fête de l'Annonciation, il n'en est pas de même pour le jour où elle est célébrée.

Les Grecs la font comme nous, le 25 mars, mais plusieurs églises d'Orient l'ont placée au mois de décembre. Chez les Syriens, elle est fixée au 1er décembre, chez les Arméniens, au 5 janvier, afin qu'elle n'arrive pas en carême.

Le Concile de Tolède (636) ordonna que la fête *de l'Annonciation de Notre-Dame* et de *l'Incarnation du Verbe divin*, se célébrerait 8 jours avant Noël, parce que le 25 mars arrive ordinairement en carême, quelquefois dans la semaine sainte ou pendant les solennités pascales ; temps où l'Église est occupée d'autres mystères : dans l'ancienne discipline, les fêtes et le jeûne étaient regardés comme incompatibles.

Toutefois, elle a toujours été célébrée en France, le 25 mars, depuis le IXe siècle, époque où elle a été introduite parmi nous.

— Marie, selon l'opinion commune, avait 14 ans, lorsqu'elle fut unie à Joseph par les liens sacrés d'un mariage virginal, et, depuis 4 mois, selon l'Evode, elle était retirée à Nazareth, avec son chaste époux dont elle partageait la vie obscure et laborieuse, lorsque l'archange Gabriel, envoyé par Dieu, vint auprès d'elle, s'acquitter de son céleste message.

Où était en ce moment cette Vierge bénie, et quelle était son occupation, lorsque l'ange la visita ? se demande saint Bernard : « Je pense, « répond-il, qu'elle était dans l'endroit le plus « caché de sa modeste habitation, et que, selon « le précepte de Jésus, après en avoir fermé « soigneusement la porte, elle priait dans la « solitude et le recueillement, notre Père qui « est dans les cieux. »

On ne connaît pas non plus l'heure de la céleste visite ; voilà pourquoi, selon les paroles de Benoît XIV, l'Eglise fait annoncer ce mystère, au son de la cloche, trois fois dans la journée : à l'aurore, au milieu du jour, et le soir quand la nuit est arrivée.

—La veille de l'annonciation de l'année 1251, saint Louis, roi de France, chef de la croisade, se rendit au village de Masséra, ancien Nazareth. Le légat du Pape dit la messe dans la chambre même où Gabriel avait salué Marie, et le roi y reçut la communion.

Ste Jeanne de Valois, épouse de Louis XII fonda, en 1513, un ordre de religieuses dont le but était d'imiter les vertus que renferme le mystère de l'Annonciation. Ces religieuses portent le nom *d'Annonciades*.

II. — RÉFLEXIONS SUR CETTE FÊTE.

La Mère du Dieu Rédempteur qui devait naître parmi les hommes, était choisie de toute éternité dans les desseins de l'adorable Trinité : de toute éternité elle était embellie de grâces sublimes. L'heure de la Rédemption avait sonné dans le temps, et un messager devait être choisi pour traiter cette solennelle affaire.

Quel sera cet envoyé ? Ce ne sera ni l'innocent Abel, ni le juste Abraham, ni le chaste Joseph : il ne sera pas choisi sur la terre. Dieu a désigné un des princes de sa cour, un de ceux qui se trouvent près de lui, dans les splendeurs des cieux : un des premiers esprits de la hiérarchie céleste.

L'archange Gabriel descend du ciel et s'arrête à Nazareth. Pourquoi à Nazareth et non pas à Rome, à Athènes ou dans les villes de la civilisation et de la science ? « C'est que dans ce « Nazareth il y a une pauvre maison, une petite « chambre qui renferme le trésor du ciel et de « la terre, le secret amour du Père éternel; « dans ce petit lieu, il y a une Vierge qui a « plus de lumières et de grandeur qu'il n'y en « a à Rome, ni à Athènes, ni entre les hommes, « ni entre les anges. » (Nicolas).

Aussi, une chose étrange et admirable va se passer. L'esprit céleste, en présence de cette simple épouse d'un pauvre artisan, se prosterne et lui adresse cette incomparable louange : « *Je vous salue, pleine de grâce.* » Jusqu'à ce jour les habitants de la terre, s'étaient prosternés devant les habitants des cieux et jamais de semblables félicitations n'avaient été adressées aux mortels.

C'était la coutume chez les Hébreux, dit un saint Père, lorsqu'une femme avait fait une action d'éclat de la saluer en ces termes : « *Vous êtes bénie entre les femmes.* » Ainsi Débora félicitait Jahel qui avait donné la mort à Sisara, le général ennemi : « Jahel, l'épouse d'Haber, est bénie entre les femmes. » Ainsi Booz saluait Ruth en disant : « Vous êtes bénie du Seigneur, ma fille. » Mais jamais, dans la Sainte Ecriture, on n'avait rencontré des paroles semblables à celles-ci : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. »

Cette salutation, dit saint Ambroise, ne pouvait s'adresser qu'à Marie seule, puisque seule entre toutes les autres femmes, elle avait mérité de recevoir en elle-même l'auteur de la grâce.

L'ange Gabriel est devant Marie, et c'est l'ange qui s'incline et non la Vierge qui se prosterne ! Daniel, le grand Prophète vit un jour venir à lui le même Gabriel, et tout tremblant, il tomba, la face contre terre. Quelques jours seulement avant l'Annonciation, Gabriel apparaissait encore au grand prêtre Zacharie, et ce dernier était puni cruellement de son incrédulité.

O Gabriel ! pourquoi ce respect devant Marie ? Ce n'est pas à son prophète, ce n'est pas à son Pontife que vous êtes envoyé, c'est à une humble créature que rien ne paraît recommander. Ah ! c'est qu'elle est *pleine de grâce*, et comme la grâce est la plus belle gloire dont puisse être couronnée une créature, quelle devait être grande, celle qui en était remplie ! — C'est que le *Seigneur est avec elle*. Dès le premier instant de sa conception, elle lui est intimement unie : le Père est avec elle en faisant de son Fils le sien, le Fils est avec elle en descendant dans son sein, le Saint-Esprit est avec elle, sanctifiant avec le Père et le Fils ce cœur virginal.

Poignante vérité.

Dans la destinée de Jésus-Christ tout chrétien lit la sienne. Etre prédestiné à la gloire, c'est être prédestiné d'abord à la passion. Il n'existe pas de signe infaillible de prédestination ; et l'Apôtre qui avait porté si loin le nom de Jésus-Christ tremblait encore d'être réprouvé, après avoir prêché aux autres. Suis-je ou ne suis-je pas inscrit au livre de vie ? Suis-je de ceux qui entendront l'appel des élus ou de ceux qui seront rejetés pour toujours en dehors de la miséricorde ? Insoluble et poignante énigme ! Les dons de Dieu que tout homme reçoit ici-bas ne lui procurent aucune certitude à ce sujet ; leur grandeur même ne fait de lui qu'un plus grand débiteur.

Faire des miracles vaut moins que pâtir et souffrir, parce que celui qui opère des miracles devient le débiteur de Dieu. Mais qu'un homme souffre, c'est Dieu qui devient son débiteur.

(S. JEAN CHRYSOSTOME.)

JANVIER

MOIS CONSACRÉ A L'ENFANCE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST

Lever du soleil à 7 h. 39 m.

☽ P. Q.

27

Coucher du soleil à 4 h. 48 m.

☽ P. Q.

SAMEDI

Saint **JEAN CHRYSOSTOME**,
patriarche de Constantinople, docteur de l'Eglise.

Une âme qui est affamée et altérée de son Dieu ne peut jamais être abandonnée de Lui, en quelque danger et en quelque extrémité qu'elle se trouve ; s'il diffère quelquefois pour un peu de temps de lui communiquer ses grâces, elle doit s'assurer qu'il ne délaisse jamais entièrement ceux qui espérent en Lui.

(S. JEAN CHRYSOSTOME.)

Dieu s'occupe de vous comme si vous étiez son unique créature. (Mgr GAY.)

Vous êtes bénie entre toutes les femmes, ajoutait l'ange. Oui, vraiment bénie, dit saint Pierre Chrysologue, car elle fut plus grande que le ciel, plus puissante que la terre, plus vaste que l'univers, puisqu'elle a été la demeure de Celui que le monde ne peut contenir, elle a porté Celui qui soutient l'univers, elle a donné naissance à son Créateur, elle a nourri Celui qui soutient l'existence de tous les êtres.

— De semblables louanges effrayèrent l'humilité de Marie, qui se croyait la dernière des créatures; aussi, dit le saint Evangile, elle fut troublée, aux paroles de l'ange.

Ce trouble, dit saint Ambroise, ne venait pas de ce qu'un ange lui apparaissait, car nul doute qu'elle ne vît, bien mieux encore que Jacob, les esprits célestes descendre du ciel et y monter, et que leurs visites auprès d'elle ne fussent multipliées. Ce sont les éloges qu'on lui décerne qui la troublent, car elle n'en peut comprendre les raisons.

L'ange la rassure et calme ses inquiétudes : *Ne craignez point, Marie, vous avez trouvé grâce devant le Seigneur. Vous concevrez et vous enfanterez un Fils auquel vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand : le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père, il régnera sur la maison de Jacob et son règne n'aura pas de fin.*

La gloire d'être la mère de Dieu n'a point ébloui l'humble vierge d'Israël. Elle croit, sans doute, aux paroles de l'ange; elle ne refuse point de coopérer à la rédemption du monde qu'elle entrevoit; mais elle craint pour sa virginité, elle veut la conserver malgré tout, et demande alors comment elle pourrait accepter l'honneur de la maternité divine.

L'ange dissipe ses doutes : *L'Esprit Saint, dit-il, surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu.*

L'ange a parlé : il attend une réponse après laquelle il partira; il attend et Marie délibère. Sublime tableau évangélique!

Saint Augustin et saint Bernard se transportent à ce moment où Marie réfléchit, où l'ange attend. Ils la pressent, ils la supplient de donner ce consentement. Voici leurs belles paroles :

« Vierge sacrée! que tardez-vous à répondre? L'ange n'attend que votre assentiment. Vous l'avez entendu : l'Esprit-Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre, pour que vous deveniez mère sans préjudice de votre virginité. L'ange attend maintenant votre réponse, et nous aussi, une parole de compassion, misérablement pressés que nous sommes par la sentence de notre condamnation.

« Voilà qu'on vous offre le prix de notre rançon. Dès que vous aurez consenti, nous serons sauvés : un seul mot de votre bouche peut nous refaire et nous rappeler à la vie. C'est ce qu'implore de vous le malheureux Adam avec sa déplorable postérité, comme lui exilée. C'est ce qu'Abraham, c'est ce que David, c'est ce que tout le genre humain prosterné à vos pieds, attendent avec l'ange. Dieu lui-même, qui se complaît dans votre beauté, désire ce consentement, moyennant lequel il avait décidé de sauver le monde. « O sainte Vierge! ne tardez plus à donner votre réponse, ne tardez plus à faire régénérer le monde! »

Marie a réfléchi, elle laisse sortir de ses lèvres cette ineffable parole : *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.*

« O bienheureuse Vierge! s'écrie saint Augustin, quelles actions de grâces, quels accents de louange pourrons-nous vous adresser en retour de ce grand consentement par lequel vous délivrez le monde? Par quels hommages l'humaine fragilité pourrait-elle jamais assez reconnaître qu'elle doit le ciel à votre pieux concours? »

Bossuet, comparant la scène de la tentation d'Eve à celle de l'annonciation de Marie, a écrit cette belle page :

« L'ouvrage de notre corruption commence par Eve, l'ouvrage de la réparation par Marie; la parole de mort est portée à Eve, la parole de vie à la sainte Vierge; Eve était vierge encore, et Marie est vierge; la malédiction est donnée à Eve; la bénédiction à Marie : *benedicta;* un ange de ténèbres s'adresse à Eve; un ange de lumière à Marie. L'ange de ténèbres veut élever Eve à une fausse grandeur en lui faisant rechercher la divinité : *Vous serez, lui dit-il, comme des dieux;* l'ange de lumière établit Marie dans la véritable grandeur par une sainte société avec Dieu : *Le Seigneur est avec vous*, lui dit Gabriel; l'ange de ténèbres parlant à Eve lui inspire un dessein de rébellion : *Pourquoi est-ce que Dieu vous a commandé de ne point manger de ce fruit si beau?* l'ange de lumière parlant à Marie lui persuade l'obéissance : *Ne craignez point, Marie, lui dit-il;* et, *Rien n'est impossible au Seigneur.* Eve crut au serpent et Marie à l'ange; de cette sorte, dit Tertullien, une foi pieuse efface la faute d'une téméraire crédulité. Marie répare en croyant à Dieu, ce qu'Eve avait ruiné en croyant au démon. Enfin, pour achever le mystère, Eve, séduite par le démon, est contrainte de fuir devant la face de Dieu, et Marie, instruite par l'ange, est rendue digne de porter Dieu. Eve nous ayant donné le fruit de mort, Marie nous présente le vrai fruit de vie, afin, dit saint Irénée, que la vierge Marie fut l'avocate de la vierge Eve : *Ut virginis Evæ, virgo Maria fieret advocata.* »

III. — Conclusions et résolutions.

Quelles furent les vertus qui attirèrent en Marie le Verbe éternel au jour de l'Incarnation? Saint Bernard dit que cette Vierge incomparable devint la mère de Dieu par l'humilité et la virginité : *virginitate placuit, humilitate concepit.*

Sa virginité, selon la gracieuse image de saint André de Jerusalem, fut une fleur si belle, rendant un parfum si délicieux, que le Verbe divin descendit lui-même du ciel pour la cueillir. Par sa virginité, Marie le charma, l'attira à elle, et par son humilité le renferma dans son cœur.

Que l'humilité soit la principale cause de

l'Incarnation, Marie le dit elle-même dans son beau cantique : *Le Seigneur a regardé l'humilité de sa servante, et voilà que désormais toutes les nations m'appelleront bienheureuse.* Aussi, lorsque Marie eut prononcé devant l'ange cette admirable parole d'humilité : *Je suis la servante du Seigneur*, aussitôt elle devint la mère de Dieu.

« Cette humilité, dit saint Augustin, fut l'échelle par laquelle Dieu descendit du ciel sur la terre. O humilité ! ô humilité trois fois heureuse ! tu as donné Dieu aux hommes, tu as rendu la vie aux morts, tu as renouvelé les cieux, purifié le monde, ouvert le Paradis et délivré les hommes de l'enfer ! »

Dieu trouva en effet, ajoute saint Jean Chrysostome, une chose qui ne s'était jamais rencontrée : l'humilité jointe au comble du mérite. Etre humble sans mérite, c'est une nécessité ; être humble avec quelque mérite, c'est une chose digne de louanges ; mais être humble dans l'actuelle possession de tout mérite, c'est un miracle ; être humble dans le comble de l'honneur, c'est une vertu héroïque qui mérite l'admiration de Dieu.

Le vénérable Bède confirme cette doctrine par ces paroles : « C'est beaucoup d'être vierge, c'est encore plus de devenir mère sans perdre sa virginité, mais j'ose dire que c'est encore plus d'être si élevée et d'avoir d'aussi bas sentiments de soi-même. »

Saint Bernard résume ainsi d'une manière admirable toute la gloire de Marie, au jour de l'Annonciation :

« Il est permis de conclure de tout ce qui vient d'être dit, que la B. Marie, dans le consentement qu'elle a donné à l'incarnation du Fils de Dieu, a mérité plus que toutes les créatures ensemble, plus que les anges et les hommes... Elle a mérité l'extinction complète de tout germe du péché; le domaine souverain de l'univers : la plénitude de toutes les grâces, de toutes les vertus, de tous les dons, de toutes les béatitudes, de toutes les faveurs spirituelles, de tous les biens ; l'intelligence de toute parole, l'esprit de prophétie, le discernement des esprits, les actes de toutes les vertus. Elle a mérité la fécondité dans la virginité ; la gloire de la maternité divine ; elle a mérité d'être appelée l'étoile de la mer, la porte du ciel, et par-dessus tout la reine de la miséricorde, avec le pouvoir de se montrer digne de ce nom. Aussi, c'est avec raison que dans ses proverbes, Salomon dit, en parlant d'elle : « *Beaucoup de filles d'Israël ont accumulé des richesses, mais vous seule les surpassez toutes.* »

Les saints Pères sont unanimes à reconnaître que l'humilité de Marie a été la cause de sa grandeur. « Oui, dit saint Jean Chrysostome, c'est parce que Marie est pleine d'humilité qu'elle deviendra la mère de son Dieu. »

C'est donc l'humilité que le chrétien, fidèle enfant de Marie, lui demandera au jour de la fête de l'Annonciation.

Quelle est la vertu qui tient le premier rang dans la religion ? demande saint Augustin. Et il répond aussitôt : C'est l'humilité. — Le second ? l'humilité. — Le troisième ? c'est encore l'humilité.

D'ailleurs, que de grâces accordées à l'humilité ! C'est d'abord la toute-puissance dans la prière : « La prière de l'humble pénétrera les cieux. Toujours la prière des humbles vous fut agréable, ô Dieu ! » C'est ensuite le pardon des péchés : « Seigneur, vous ne refusez jamais un cœur contrit et humilié. » C'est enfin le ciel : « Il sauvera ceux qui sont humbles d'esprit. — Celui qui s'humilie sera glorifié un jour. »

REDRESSEMENTS HISTORIQUES

—

COMBIEN LES PERSÉCUTIONS FURENT SANGLANTES

On respira sous Alexandre Mamès, dont la mère était chrétienne ; toutefois la sécurité ne fut pas complète ni de longue durée. Ce prince déféra plus d'une fois aux conseils d'Ulpien, qui, dans sa haine contre le Christianisme, avait, comme nous l'apprend Lactance, fait un recueil des édits lancés par les persécuteurs, et s'efforçait de prouver par là qu'ils avaient eu raison de proscrire le culte nouveau. Dans la suite, Maximin, l'ayant fait traîtreusement assassiner à Mayence, versa beaucoup de sang à Rome et dans les provinces. Sa maxime était « qu'on ne pouvait garder l'empire sans une grande cruauté. » Minutius Félix assure que l'on était persuadé, parmi les païens, que les adorateurs du Christ n'avaient point de temple, tellement, sous la menace continuelle de persécution, ils avaient l'habitude de se retirer dans les souterrains auprès des tombeaux des martyrs.

Saint Grégoire de Nysse, Eusèbe, saint Cyprien nous ont tracé des tableaux inouïs des cruautés de Dèce. Le premier, qui en avait été le témoin dans sa jeunesse, dit qu'on ne tourmentait pas les chrétiens pour les faire mourir, mais que c'était une lutte acharnée des bourreaux pour vaincre leur patience (1). Aussi les lettres de saint Cyprien sont-elles pleines des questions qui s'élevaient de toutes parts, pour réconcilier à l'Eglise ceux qui avaient succombé à la violence des supplices ou apostasié dans les prisons. Pendant un an que Dèce régna, il eut le temps d'effrayer le monde, au point que l'on croyait être arrivé, dit saint Denis d'Alexandrie, aux calamités qui annonceront le jugement dernier (2).

Valérien, son successeur, s'étant lié avec un célèbre magicien d'Egypte, conçut une haine violente contre les chrétiens ; il s'était tellement dépravé dans les pratiques de la magie, qu'il commandait d'égorger des enfants pour servir à ses abominables mystères (3). Sous l'influence de ses conseillers, il avait donné plein pouvoir aux magistrats de mettre à mort les prêtres et

1. Mille modis martyres excarnificabant, non eos occidendi causâ, sed malorum diuturnitate fortissimos vincendi. (S. Greg. Nys., *in Vita Thaumaturgi.*)
2. Euseb., *Hist.* lib. VI, cap. XXII.
3. Euseb., *Hist.* lib. VII, cap. IX.

les membres du clergé (1). Ce fut en allant faire la guerre contre les Perses que Valérien, inquiet du succès, ordonna des sacrifices selon les rites égyptiens dans l'univers entier. Le chef des magiciens lui avait promis la victoire à ce prix. Saint Cyprien rapporte qu'on avait publié en Afrique des décrets, au nom de Valérien et de Gallien, prescrivant de faire embrasser par tous la religion des Romains (2). Gallien, ensuite, accorda un moment de paix à l'Eglise (3).

Après lui, l'Eglise avait d'abord éprouvé quelque bienveillance de la part d'Aurélien; mais comme il était zélé pour le culte des idoles, sa haine contre les ennemis de l'idolâtrie ne tarda pas à éclater. Il voulut signer un édit cruel de proscription, rédigé contre eux par son commandement; mais sa main s'étant desséchée tout à coup, la frayeur le détourna quelque temps de son dessein (4); il y revint dans la suite, et beaucoup de massacres eurent lieu à Rome, en Italie, dans les Gaules et en Orient.

Sous Dioclétien, Maximin Hercule et Galère, la persécution fut à son comble. Bède montre en pleine vigueur dans les Gaules le premier édit des empereurs défendant de vendre, d'acheter, de puiser de l'eau dans les fontaines avant d'avoir sacrifié aux idoles (5). Les persécuteurs, pour se rendre compte du nombre des chrétiens dans les armées, rendirent ensuite une ordonnance qui contraignait les soldats à offrir de l'encens aux dieux (6). Des légions furent décimées. Galère, associé à l'empire, poussa Dioclétien à étendre à tous les chrétiens les arrêts de mort. Le vieil empereur se contenta d'abord de rendre un édit portant : « qu'ils seraient « soumis à la torture, dégradés de tous leurs « honneurs, hors d'état de demander justice « devant les tribunaux... et tous leurs temples « devaient être abattus et leurs livres brûlés (7). » Partout l'on se mit à l'œuvre pour détruire les églises, jeter aux flammes les saintes Ecritures et les actes des martyrs. Puis, par suite des excitations de Galère, qui avait accusé les chrétiens de l'incendie du palais de Nicomédie, Dioclétien lança de nouveaux décrets pour faire jeter en prison tous les prêtres du Christ et les forcer par d'effrayants supplices à sacrifier aux dieux. Peu après, il voulut contraindre sa fille, tous les membres de sa famille et les personnes de sa cour d'adorer les idoles (8).

C'étaient les prêtres qu'on recherchait avec le plus d'activité. Le zèle des proconsuls et des magistrats avait été ardemment excité par ces ordres, qui se suivaient à de courts intervalles et avec une sévérité croissante. Tous comprenaient que la volonté des empereurs était d'abattre jusqu'au dernier les chefs de la religion du Christ, afin que la multitude des simples fidèles, abandonnée à elle-même ou poursuivie sous divers prétextes, fût hors d'état de persister dans son attachement à la foi. Mais, outre les évêques et les prêtres, c'étaient des foules immenses qui encombraient les cachots et remplissaient les places publiques pour y être torturés, car on avait plein pouvoir pour arrêter ceux qui auraient refusé d'offrir l'encens aux dieux sur les marchés et auprès des fontaines, et ceux qui étaient soupçonnés d'avoir caché des Livres Saints. Le nombre des lâches, qui les avaient livrés, était considérable ; quand le terrible orage fut passé, ils affluaient à l'entrée des églises pour être admis à la pénitence ou réconciliés avec Dieu : on les appelait *traditeurs*.

1. S. Cypr., *Ad Successum*, Epist. 82.
2. Id., *ibid.*
3. Euseb., *Hist.*, lib. VII, cap. XIII.
4. Euseb., *Hist.*, lib. VII, cap. XXVI.
5. Beda, *in S. Justinum.*
6. Euseb., *Hist.*, lib. VIII, c. I.
7. Eusèbe *Hist.*, lib. VIII, c. II.
8. Lactance, *De mortibus persecutorum*, cap. XIV, — Euseb. *Hist.*, lib. VIII, cap. VI.

(*A suivre*).

(Notes puisées dans la nouvelle édition de Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise* (Edition Palmé), tome III, (sous presse.)

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE A 3 FR. Collection de volumes, titres rouge et noir, de 4 à 500 p., sur toutes les questions controversées de l'histoire. *Le droit du Seigneur au Moyen Age*, par Louis VEUILLOT, 3e édition, augmentée d'un avertissement et d'un appendice, 1 vol. in-12 de XV-344 pages. — *La Question de Galilée*, les faits et leurs conséquences, par HENRI DE L'EPINOIS, 1 vol. in-12 de 332 pages. — *Nouveaux éclaircissements sur l'Assemblée de 1682*, d'après des mémoires inédits et autres documents peu connus, par le P. M. LAURAS, de la compagnie de Jésus, 1 vol. in-12 de 260 pages. — *Etudes et controverses historiques*, par Léon GAUTIER. 1 vol. in-12, de VIII-468 pages. — *De la révocation de l'Edit de Nantes*, par Léon AUBINEAU. 1 vol. in-12.

CONSULTATIONS

Q. — Nous avons habituellement à ajouter à la messe l'oraison *pro Papa*. Aux jours semi-doubles, depuis l'Epiphanie jusqu'à la Purification, et au temps pascal, la 2e oraison étant *de Beata*, la troisième est marquée par la rubrique avec cette indication : *tertia Ecclesiæ vel pro Papa*. De là un dissentiment parmi les prêtres, les uns prétendant qu'il faut quatre oraisons ; les autres soutenant qu'il n'en faut que trois, puisque, en récitant l'oraison commandée, on garde la rubrique. Veuillez dire quelle opinion nous devons suivre.

R.— Il est certain qu'aux jours semi-doubles, ou équivalents, il y a quatre oraisons, les trois exigées par la rubrique, et pour quatrième, l'oraison commandée. C'est ce que la S. Congrégation des Rites a répondu à l'Evêque de Namur, le 3 mai 1835.

Si præscripta sit oratio pro Ecclesia vel pro Papa, semper dicenda sit utraque ; ut non possit satisfieri rubricæ et præcepto superioris per solam orationem pro Papa?

R. — Affirmative ad primam partem; Negative ad secundam.

Et précédemment la même Congrégation avait déjà résolu, que l'oraison commandée par l'Evêque ne pouvait pas tenir lieu de l'oraison *ad libitum*, mais qu'on devait toujours les réciter l'une et l'autre. (17 août 1709 in Bergonem. ad 3. — confer. S. R. C. Decreta V. Oratio n° 4.)

Telle est donc la pratique à suivre, dans l'hypothèse que nous examinons, savoir : après l'oraison du jour, réciter l'oraison de la Ste Vierge, puis l'oraison pour l'Eglise et enfin l'oraison *pro Papa*. On ne peut élever aucun doute sérieux sur ce point.

Q. — Pour honorer saint Joseph, quelques pieux fidèles se plaisent à lui adresser une salutation calquée sur l'*Ave Maria*. Notre journal diocésain a dit un jour que cette prière n'était pas permise. Y a-t-il en réalité quelque décret de la Congrégation des Rites qui en défende la récitation ?

R. — Il y a, en effet, un décret de la Congrégation des Rites en date du 26 avril 1876, adressé à Mgr Rousselet, évêque de Séez, où nous lisons: *propositam salutationem non esse adprobandam, idque notificandum Amplitudini tuæ, quæ curet ut ejusmodi exemplaria retrahantur ac supprimantur.*

Dans plus d'une circonstance, l'Eglise a prouvé qu'elle ne voyait pas d'un bon œil le travestissement ou parodie des prières liturgiques, si bonne que puisse être l'intention des auteurs. Le décret que nous venons de citer les réprouve et les condamne formellement *nil innovetur.*

Q. — Un décret de la congrégation des Indulgences du 9 Décembre 1763 accorde la faculté de gagner l'indulgence attachée à certaines fêtes en se confessant dans les huit jours qui précèdent cette fête, aux fidèles qui *ont l'habitude de se confesser tous les huit jours.* Par décret du 12 Juin 1822, la même faculté fut accordée à tous les fidèles indistinctement dans les *lieux où il y aurait pénurie de prêtres.* Mais cette faculté s'étend-elle aux personnes qui, *n'ayant pas l'habitude de se confesser tous les huit jours,* ont *toutefois la facilité de le faire ?*

R. Il n'existe aucun décret *authentique* étendant la faculté dont il s'agit à d'autres qu'à ceux indiqués dans les décrets du 9 décembre 1763 et du 12 juin 1822.

Nous disons qu'il n'y a pas décret *authentique*, car, il en existe un portant la date du 22 décembre 1853 et affirmant que la faculté en question est accordée indistinctement à tous les fidèles, qu'ils aient ou non l'habitude de se confesser chaque semaine, qu'il y ait ou non pénurie de prêtres. Mais ce décret ne porte pas les signes ordinaires de l'authenticité, vu qu'il n'est signé que de monseigneur le Substitut de la congrégation : ce qui fait penser qu'il n'y a là que le sentiment personnel de ce dignitaire. C'est le sentiment de M. l'abbé Cloquet, auteur d'un petit ouvrage sur les indulgences et nous le partageons, jusqu'à preuve du contraire.

Nous pouvons affirmer à celui qui nous a posé la question qu'il n'existe pas de renseignements plus précis.

Q. — Quelles sont les différentes raisons qui ont déterminé le Fils de Dieu à s'incarner? Notre Rédemption a-t-elle été la principale?

2. Notre-Seigneur, par son sacrifice offert sur le Calvaire, a-t-il véritablement satisfait pour les hommes? — Quelles sont les qualités de cette satisfaction?

R. — Ces questions sont de la plus haute importance et ne peuvent guère se résoudre dans une petite publication. Il faut avoir recours aux grands ouvrages et, à ce sujet, nous dirons que nous ne connaissons aucun théologien qui les ait traitées avec autant d'ampleur et de solidité que les *Salmanticenses*, rédigés, on le sait, par le collège des Carmes de l'Université de Salamanque. Notre correspondant cite saint Thomas et Billuart ; mais nous croyons pouvoir dire en toute sincérité que les *Salmanticenses* traitent d'une façon supérieure notre grand mystère de l'Incarnation. Ils examinent, avec une merveilleuse pénétration, les différentes raisons qui ont déterminé le Fils de Dieu à s'incarner, et notamment si l'incarnation aurait eu lieu, supposé qu'Adam n'eût pas péché. On sait que l'école thomiste et l'école franciscaine, autrement dit, *scoliste*, sont en dissentiment sur ce point. Quelques théologiens fantaisistes ont, depuis trois siècles, énoncé à cet égard d'étranges sentiments qui ne peuvent être admis comme des données scientifiques; au contraire, la circonspection, la mesure, la sagesse théologique recommandent le traité des *Salmanticenses :* ils ont prononcé ce dernir mot.

Nous devons en dire autant de ce qui regarde la satisfaction pour les péchés des hommes. Jésus-Christ seul, Dieu et homme, a pu satisfaire en justice. Les thèses des *Salmanticenses* sur ces questions sont vraiment admirables.

Nous engageons notre honorable correspondant à demander le tome XIII de la nouvelle édition qui se publie sous le titre de *Grande théologie de Salamanque*. Il y trouvera tous les éclaircissements désirables. Le t. XIV, qui est le second du *Traité de l'incarnation*, est sous presse et il paraîtra incessamment. Suivront, sur le même sujet, deux autres volumes, le XV^{e} et le XVI^{e}, de sorte que le *Traité de l'Incarnation* occupera, à lui seul, quatre volumes in-4° de 600 pages à deux colonnes. Aucun théologien n'a traité la question avec autant de solidité et d'étendue.

D. — « Je ne sais si les *Analecta* ont traité la matière des *Propositions condamnées par le Saint-Siége ou autres.* Ce serait un travail très-important à donner dans votre *Ami du Clergé,* s'il est traité au point de vue *historique, dogmatique* et *moral.* »

R. — Les ANALECTA ont fait en grande partie le travail dont parle notre honorable correspondant.

Des propositions rigoristes ont été examinées et qualifiées dans la première série des ANALECTA. Dans la cinquième se trouve un travail important sur les propositions relatives à l'archéologie mystique. Entre autres, les vingt-trois propositions du livre de Fénelon, *Maximes des Saints ;* propositions censurées dans le bref du pape Innocent XII, ont fait l'objet d'une dissertation particulière.

La fréquente communion, on le sait, a donné lieu à des maximes erronnées soit sous l'aspect du rigorisme, soit au point de vue laxiste. Les ANALECTA ont publié les actes de la Congrégation romaine de cardinaux et de prélats qui fut chargée d'élaborer l'admirable décret du pape Innocent XI sur la fréquente communion. On y trouve des règles sûres pour se préserver des deux écueils opposés. On sait que le même pontife signala et censura un assez grand grand nombre de maximes relâchées. Or, les ANALECTA ont publié récemment des documents inédits relatifs à ladite condamnation.

Cependant, il reste encore bien des choses à faire dans le sens indiqué par notre correspondant. L'*Ami du clergé* ne perdra pas de vue l'invitation qui lui est adressée, et il se prêtera volontiers à publier des travaux sur les maximes hétérodoxes qui ont mérité le verdict du Saint-Siége ou la désapprobation doctrinale des savantes universités catholiques.

Il existe plusieurs recueils anciens ou modernes des propositions condamnées. L'un des meilleurs est celui qu'un savant récollet de Belgique, le P. Van Rooy, a publié il y a quelques années.

Q. — Ne serait-il pas utile de rétablir l'usage du pain bénit ?

R.— Ceci est une question de conduite que l'épiscopat seul doit résoudre, en s'inspirant des circonstances, des temps et des lieux. Il est bien évident que l'usage de distribuer aux fidèles du pain bénit à la messe paroissiale, n'a rien que de conforme à l'esprit de la religion ; car il symbolise la concorde et l'union, et rappelle les *eulogies* qui avaient lieu dans la primitive église, et qui consistaient en différents mets bénits que l'on donnait aux fidèles assemblés comme une espèce de supplément de l'Eucharistie, ou que l'on envoyait aux absents en signe de communion.

L'usage du *pain bénit* aux messes paroissiales fut expressément recommandé au IX^e^ siècle dans l'Eglise latine par le pape Léon IV, par un Concile de Nantes et par plusieurs évêques, qui ordonnèrent aux fidèles de le recevoir avec le plus profond respect.

Nous ajouterons que cet usage est en vigueur dans un certain nombre de diocèses, notamment à Paris et dans ses environs ; et il ne manque pas d'instructions ministérielles qui ont pour but de le réglementer. Mais encore une fois, nous ne pourrions exprimer ici qu'une opinion favorable. Ce sont nos Seigneurs les Evêques qui doivent êtres interrogés sur l'utilité et l'opportunité d'une cérémonie religieuse qui a cessé d'être obligatoire dans beaucoup de pays, après avoir été l'objet de nombreux arrêts de la part de nos vieux parlements.

Q. — Dans notre diocèse nous avons le rit romain, dans ma paroisse le dimanche je bine : dois-je dire les deux messes conformes à l'office, ou bien, l'une selon l'office, l'autre celle du dimanche occurrent ?

Le premier sentiment est le mien, le second celui d'un de mes confréres. Nous serions heureux que vos savants collaborateurs pussent nous éclairer avec preuves à l'appui.

R. Le privilége de dire une messe selon l'office, et la seconde selon le dimanche occurrent, est réservé aux églises conventuelles, cathédrales ou collégiales. Les paroisses de Paris ont l'habitude de chanter deux grand'messes les dimanches : la première à neuf heures, la seconde à onze heures. Avant l'introduction du rit romain, l'usage de plusieurs paroisses était que la première messe fût dite du dimanche occurrent, tandis que la seconde était celle de la fête courante. Mais depuis le jour où son Eminence le Cardinal Guibert a rétabli le rit romain dans le diocèse de Paris, l'anomalie en question a disparu, et les deux grand'messes sont conformes à l'office du jour.

Q. — Comme je suis abonné à l'*Ami du Clergé*, je désirerais que l'administration, dans un de ses prochains numéros, *discutât la conduite à tenir au for intérieur avec les adeptes des sociétés secrètes. Est-il possible de supposer une certaine bonne foi dans les membres* des degrés inférieurs sur la culpabilité de leur participation à ces sectes condamnées par le Saint-Siége ?

R. Il est difficile de supposer la bonne foi parmi les francs-maçons, alors même qu'ils n'ont reçu que les degrés inférieurs. En effet, si d'un côté on peut supposer qu'ils ignorent les actes du Saint-Siége condamnant la franc-maçonnerie et ses ramifications, d'un autre côté, on doit considérer que le journalisme, qui fait tant de mal et tant de bruit, a porté aux extrémités du monde les encycliques et les allocutions du Pape Pie IX foudroyant la secte. Cet illustre pontife, que les impies ont accusé de s'être fait affilier dans sa jeunesse au carbonarisme, est précisément celui de tous les Papes qui a le plus expressément et le plus fréquemment condamné les sociétés secrètes.

Une plus grande latitude est accordée pour ce qui concerne les censures canoniques. Etant certain qu'en principe général, les excommunications ne sont encourues que lorsqu'on les connaît, le franc-maçon, qui n'a jamais su que le Saint-Siége a frappé de censure les membres des sociétés secrètes, n'a pas encouru ces censures au for de la conscience, et peut, par conséquent, en recevoir l'absolution de tout confesseur. D'autre part, le for extérieur n'admet pas l'ignorance de la loi ; l'on présume, par conséquent, que la peine a été encourue, et de là vient l'obligation d'en obtenir l'absolution pour le for extérieur. La nécessité de réparer le scandale justifie cette distinction entre la conscience et la juridiction extérieure.

RÉCRÉATIONS DU PRESBYTÈRE

CULTURE DE L'ASPERGE.

L'asperge est peut-être de tous les légumes le plus agréable à manger ; il arrive pour ainsi dire le premier sur nos tables, après les froids de l'hiver. Aussi il est toujours le bien-venu, et outre ses qualités médicales, trop peu appréciées, il plaît au palais ; et quelle que soit la manière dont les cuisinières le préparent, nous l'acceptons volontiers. — Malheureusement sa culture effraie beaucoup de petits propriétaires et à plus forte raison un modeste desservant de campagne. C'est là une grande erreur ; soyez persuadé qu'elle est moins coûteuse, moins difficile et surtout beaucoup plus productive que celle de beaucoup d'autres plantes qui remplis-

sent d'ordinaire les jardins. Vous essaierez et vous serez heureux, j'en suis certain, d'avoir écouté un vieux praticien.

L'asperge est une plante *indigène*, par conséquent, en France, elle réussit à peu près partout, elle est *vivace;* elle dure facilement 25 ans : j'en connais même une plantation qui date de 1835.—Ainsi, la peine que vous vous donnerez, les soins que vous prendrez pour réussir, seront récompensés presque au centuple. — Sa racine, à laquelle on donne le nom de *griffe* ou *patte*, est un faisceau de fibres charnues de couleur grise ou jaunâtre, selon les terrains, attachées à un collet épais, produisant tous les ans de nouvelles tiges qui périssent vers la fin de l'été.

La première condition pour bien réussir dans cette plantation est de planter des griffes bien conformées; c'est là une première difficulté : les belles griffes sont chères, et souvent vous êtes trompés sur leur qualité, ou bien, elles vous arrivent en mauvais état; décidez-vous à faire un semis : alors peu de dépenses et la certitude de réussir. — Avec 50 centimes de graines d'asperges de Hollande ou d'Argenteuil, vous récolterez au moins 200 belles griffes : ce qui est plus que suffisant pour votre plantation.

Semis d'asperges.

Pour récolter 200 griffes pourvues de belles et fortes racines, vous préparez 5 à 6 mètres carrés de terrain de la manière suivante :

Dès les premiers jours de mars jusqu'au 15 avril au plus tard, vous les fumez fortement avec du terreau bien consommé ; ensuite on laboure ou l'on défonce cette terre à 35 centimètres de profondeur en ayant soin de bien amalgamer le terreau avec la terre de manière qu'ils ne fassent qu'un tout. A défaut de terreau, répandez de la colombine mêlée avec des cendres lessivées et opérez avec le sol un mélange intime. Mais comme ce dernier engrais est très-énergique, vous en mettrez à peine le tiers de ce que vous auriez mis de terreau. Il faut autant que possible que cette préparation soit faite par un temps sec, et vous aurez soin en même temps d'extraire du sol toutes les pierres, les racines et les mauvaises herbes. Le terrain ainsi préparé et nivelé, vous répandez les graines bien uniformément, de manière qu'elles se trouvent éloignées de trois à quatre centimètres l'une de l'autre; après quoi l'on recouvre le semis de 3 ou 4 centimètres avec du terreau ou de l'excellente terre bien molle et ne renfermant aucune pierre.

La graine met ordinairement cinq à six semaines à lever à compter du moment où elle est mise en terre. Du moment qu'elle est semée, il faut la surveiller tous les jours, et si le temps est sec l'arroser de temps à autre et même tous les jours si cela est nécessaire, afin de maintenir la terre dans une moiteur continuelle; il faut surtout n'en pas laisser sécher la superficie, ce pourrait faire périr le germe naissant.

Aussitôt que la graine commence à lever, il faut redoubler de vigilance, et non-seulement la défendre des mauvaises herbes, mais encore la garantir d'une foule d'insectes qui sont très-avides et très-friands de cette plante, surtout des petites limaces de terre, qui, au moment de la levée, en détruiraient une bonne partie, si l'on ne cherchait pas le moyen de les détruire. Par un temps humide, il faut avoir la patience de les prendre une à une, ou, ce qui vaut mieux, quand l'on en aperçoit sur la terre une assez grande quantité, on répand sur toute la planche de la chaux vive réduite en poudre, de manière à en blanchir la surface ; ce procédé fera périr un grand nombre de limaces et en même temps sera un engrais pour le semis.

Il est bien entendu qu'on ne laissera pas pousser de mauvaises herbes, et que, au fur et à mesure qu'elles se montreront, on les détruira de suite, pour les empêcher de prendre possession du terrain et d'épuiser les jeunes asperges. On aura soin aussi de donner les arrosements nécessaires chaque fois que le besoin l'exigera, jusqu'à ce que la végétation soit arrêtée.

Si dans le courant de l'été, la terre se croûtait, soit par l'effet des arrosements, soit par un orage, ou une pluie battante il faudrait, aussitôt que la terre commencera à se ressuyer, donner un très-léger binage ; on renouvellerait la même opération chaque fois que le besoin s'en ferait sentir, afin que la superficie de la terre soit toujours très-meuble et en parfait état.

Traité de cette manière, le plant aura au mois de septembre de 45 à 60 centimètres de haut, et souvent davantage, avec trois ou quatre tiges sur le même pied, qui est à cette époque garni de superbes racines. Lorsque les tiges d'asperges sont devenues jaunes, ce qui arrive vers la fin d'octobre ou le commencement de novembre, on les coupe à 2 ou 3 centimètres au-dessus du sol, en ayant bien soin de ne pas faire éclater ni arracher les tiges dans la crainte d'endommager le rudiment des tiges de l'année suivante, ce qui serait très-nuisible au plant ; ensuite on donne un léger coup de rateau si cela est nécessaire, et on les laisse passer l'hiver en cet état.

Au printemps suivant ce plant est bon à mettre en place, surtout si on lui a donné les soins que nous avons indiqués, et quand bien même une partie de ces soins auraient manqué, il serait encore bon à planter; il serait un peu moins fort, mais meilleur à coup sûr, que des griffes de deux ou trois ans, comme on a la déplorable habitude d'en employer.—Les griffes d'asperges sont très-fragiles ; elles ne souffrent pas de la déplantation la première année, où les racines sont peu developpées ; mais la seconde, on en brise une partie, et cela apporte un retard notable à la végétation ; si l'on veut être certain de la réussite, il ne faut planter que des griffes d'un an, et souvent les plus petites viennent mieux que celles qui sont trop fortes.

F. M. S.

Le secrétaire-gérant : G. ALCYONI.

PARIS, — IMP. V. GOUPY ET JOURDAN, RUE DE RENNES, 71

LIVRES A ACQUÉRIR PAR PAIEMENTS MENSUELS

Rien de plus facile aujourd'hui que de former une bibliothèque sans débourser d'argent pour ainsi dire. Vous choisissez d'abord les livres indispensables et nécessaires qui doivent en composer le fonds proprement dit ; ce choix varie suivant les goûts et les besoins. Il peut être de cent francs comme il peut s'élever à mille francs et plus. Vous mettez comme condition de payer votre acquisition *mensuellement*, de manière à ce que le paiement soit complet à la fin de la 3e année. Il est inutile d'attendre que tout le compte soit soldé pour faire des acquisitions nouvelles : chaque fois que vous désirez un livre, il suffit de le demander, et il est ajouté au compte que vous avez déjà ; et si vos achats dépassent d'une façon un peu notable les paiements déjà effectués, vous augmentez proportionnément la somme mensuelle à payer. Supposons une première acquisition de 1,080 fr., soit 30 fr. mensuellement : après un premier paiement votre compte est libre de 30 fr., de 60 fr. après deux mois, et ainsi de suite. Vous évitez de cette façon les factures élevées et vous achetez ce qui vous est nécessaire pour ainsi dire sans bourse délier. La librairie de la Société de librairie catholique à Bruxelles et à Paris, a toute une comptabilité ouverte en vue de populariser cette excellente combinaison.

L'achat minimum doit être de 50 fr. ; les paiements se font par 5, 10, 15 et 20 francs par mois suivant l'importance de l'achat, sans que le terme le plus éloigné dépasse trois ans. Des catalogues sont envoyés gratuitement.

Adresser les demandes à M. Victor Palmé, rue de Grenelle Saint-Germain, 25,

Avantages offerts aux Actionnaires de la Société générale

NOTA. — MM. les ACTIONNAIRES de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE peuvent payer leurs acquisitions avec les coupons échus.

Tout ACTIONNAIRE jouit d'une réduction de 20 p. 0/0 sur tous les livres provenant soit de la librairie de la Société, soit de toute autre librairie. Les REVUES et JOURNAUX font seuls exception. La Société se fait l'intermédiaire et le commissionnaire de ses clients pour tout article de Paris ou de l'étranger. Rapports fréquents avec Rome, — Bruxelles, — Genève, — Londres, — Leipzig.

M. HENRI BIJON s'engage formellement et sans réserve à reprendre à ses frais tout envoi qui ne conviendrait pas à l'acheteur.

Nous connaissons l'honorabilité de M. Henri Bijon, propriétaire de vignobles à *Bordeaux*, et aussi la bonne qualité de ses vins naturels.

Nous sommes heureux de pouvoir le recommander aux personnes soucieuses de leur santé et de leurs intérêts.

VOICI SES PRIX :

Bordeaux-Génerac 1876,	la Barrique,	150 Fr.	Vins prêts pour la bouteille.
Médoc Saint-Laurent 1875,	—	250 —	
Château Paylanne-Bijon 1874,	—	400 —	
Vin blanc de Cérons 1874 (pour le saint sacrifice).	—	180 —	

Livraisons en barrique de 228 litres; en demi-barrique de 114 litres; en quart-barrique de 57 litres.

5 Fr. en plus pour les demies ou quart-barriques.

Château Paylanne-Bijon (en bouteilles, très-vieux) 30 Fr. la caisse de 12 bouteilles.

Vin de Saint-Raphaël vieux, naturel, authentique. Excellent vin de dessert en même temps que le meilleur des fortifiants, recommandé par les Facultés de médecine aux personnes anémiques ou faibles.

Prix : 2 Fr. 50 le litre, en caisse de 12 litres.
2 25 en fûts d'au moins 25 litres.

Tous les envois sont Franco de port, droits et fûts.

Adresser les demandes : A M. HENRI BIJON, propriétaire, 16, rue Bonafoux, à Bordeaux.

L'EXPOSITION CHEZ SOI.

C'est sous ce titre peut-être un peu pompeux, qu'une maison de Paris a réuni ce que les éditeurs ont fait de mieux pour rappeler le souvenir de l'Exposition de 1878, et à un prix très-abordable :

1° Panorama colorié de 1 m. 10 c. de longueur sur 38 c.

2° Deux beaux tableaux en chromo lithographie et coloriés du Champ de Mars et du Trocadéro ;

3° Bel album de 32 vues avec 32 notices des principaux monuments français et étrangers à l'Exposition. Envoi franco de l'Exposition chez soi, contre mandat de 5 fr. 50, à l'Agence de publicité, rue des Saints-Pères, 63, à Paris.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs soucieux de leur santé et désireux de supprimer les intermédiaires à s'adresser à M. LALANNE.

Comme garantie absolue de sa loyauté, M. LALANNE reprend à ses frais son vin, s'il ne donnait pas la plus entière satisfaction.

Nous aimons à recommander une maison aussi sérieuse.

VINS RECOMMANDÉS

1° Une excellente Barrique, vin rouge, *Médoc* vieux, à 150 francs les 228 litres.
2° Une Barrique *Margaux-Grâves-Médoc*, grand vin rouge de dessert, à 300 francs les 228 litres.
3° Une Caisse de 25 bouteilles, vin rouge, *Médoc Grâves* vieux à 50 francs la caisse.
4 Une Caisse de 25 bouteilles, *Margaux-Grâves-Médoc* grand vin rouge de dessert, à 100 francs la caisse.
5° Une Caisse de 25 bouteilles, *Sauternes*, grand vin blanc de dessert, à 50 francs la caisse.

Le tout rendu *franco* en gare du destinataire, paiement à trois mois.

M. LALANNE, PROPRIÉTAIRE DU DOMAINE DE LA GUITARDE A MACAU (Médoc).